



Procès-verbal de l'assemblée communale

Salle communale, mardi **18 décembre 2018**, 20.00 heures

- Présidence - Dominique Macheret, Syndic
- Présents - 52 citoyennes et citoyens
- Excusés - Bernadette et Jacques Aebischer
- Marius Rauber
- Scrutateurs - MM. J.-D. Ruffieux et S. Jaquet
- Secrétaire - Gaëlle Murith, secrétaire communale

Liste des objets à traiter

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 24 avril 2018
2. Règlement sur le droit de cité communal – approbation
3. Statuts de l'Association « Réseau santé et social de la Gruyère » - modification et approbation
4. Budget 2019
 - 4.1. Budget de fonctionnement 2019 et rapport de la commission financière
 - 4.2. Budget des investissements 2019 et rapport de la commission financière
 - 4.2.1 Remplacement de l'éclairage administration et salle communale
 - 4.2.2 Remplacement conduite d'eau potable Les Baumes-La Fidjire
 - 4.2.3 Aménagements extérieurs place de l'Eglise
 - 4.2.4 Chalet de Blessoné – drainage à l'arrière du chalet
 - 4.2.5 Réfection route de l'Epenetta
 - 4.3. Approbation finale des budgets de fonctionnement et d'investissements 2019
5. Nomination d'un organe de révision pour les exercices 2019/20/21
6. Divers

Au nom du Conseil communal, le Président souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens à cette assemblée des budgets 2019. M. le Président précise qu'en application des dispositions prévues par la loi sur les communes, l'assemblée a été dûment convoquée par parution dans le bulletin communal, par publication dans la Feuille officielle du canton de Fribourg du 30 novembre 2018 et par affichage au pilier public.

Le Président demande si ce mode de convocation ou l'ordre du jour appellent à des remarques.

Ceci n'étant pas le cas, le Président dresse la liste des personnes excusées et nomme les scrutateurs. Ceux-ci procèdent au décompte des personnes présentes en ne tenant pas compte de la secrétaire communale et du caissier, ni de Mme Moret qui n'est plus domiciliée dans la commune. 52 citoyennes et citoyens actifs sont présents ce soir.

Le Président passe au point 1 de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 24 avril 2018

Ce procès-verbal était à disposition de chacune et chacun auprès de l'administration communale en plus de sa publication dans le bulletin communal. Le Président demande si quelqu'un souhaite faire une observation sur la rédaction de ce procès-verbal, ou son contenu ?

Ceci n'étant pas le cas, le Président passe au vote et demande à celles et ceux qui approuvent ce procès-verbal tel que rédigé de se manifester à mains levées :

Le procès-verbal du 24 avril 2018 est adopté l'unanimité.

Le Président poursuit avec le point 2 du tractanda :

2. Règlement sur le droit de cité communal

Le Président rappelle que ce règlement était en consultation auprès de l'administration communale. Il demande si son contenu appelle à des remarques ou questions.

Ceci n'étant pas le cas, le Président passe au vote et demande à celles et ceux qui approuvent ce règlement communal de se manifester à mains levées :

Le règlement sur le droit de cité communal est adopté par 32 voix et 20 abstentions.

3. Statuts de l'Association « Réseau santé et social de la Gruyère

Le Président passe la parole à M. O. Risse pour de plus amples explications.

M. O. Risse explique que suite à l'entrée en vigueur des nouvelles bases légales, les statuts du RSSG ont dû être adaptés. Il s'agit de modifications mineures et les documents s'y rapportant étaient en consultation auprès de l'administration communale.

Le Président demande s'il y a des remarques ou questions.

Ceci n'étant pas le cas, le Président passe au vote et demande à celles et ceux qui approuvent ces statuts de se manifester à mains levées :

Les statuts de l'Association « Réseau santé et social de la Gruyère » sont adoptés par 37 voix et 15 abstentions.

Le Président poursuit avec le point 4 du tractanda et passe la parole au caissier pour la présentation du budget 2019.

4. Budgets 2019

M. Creux présente les chiffres au beamer et fournit des explications là où des modifications sensibles sont intervenues en regard du budget 2018 et des comptes 2017.

Au chapitre « Administration », M. J.-M. Trouillet s'interroge sur la provenance de l'augmentation des produits.

Le caissier lui répond qu'en raison de l'augmentation de la masse salariale (engagement d'une conductrice supplémentaire pour le minibus scolaire), les retenues sociales sur les salaires en hausse. Les prévisions sont également à la hausse dans le poste des émoluments administratifs.

Mme C. Vonlanthen intervient au chapitre « Enseignement et formation » et demande à quoi correspond le poste « Accueil extrascolaire ». M. H. Moser, répond qu'il s'agit d'un accueil mis en place pour accompagner les enfants scolarisés à l'école primaire avant et après l'école, ainsi qu'à la pause de midi. Mme C. Vonlanthen s'étonne de l'existence d'une telle structure. M. H. Moser répond que la commune est tenue d'offrir ce service payant et subventionné si la demande existe.

Au chapitre « Protection de l'environnement », M. A. Künzler s'étonne de l'augmentation relativement importante portée au poste « attribution à la réserve ». Le caissier explique que cette augmentation est liée à l'encaissement des taxes. Celles-ci doivent être attribuées à la réserve en vue du renouvellement des infrastructures.

Au chapitre « Finances et impôts », Mme C. Vonlanthen demande si les impôts communaux sont facturés sur la même facture que les impôts cantonaux. Le caissier répond par l'affirmative étant donné que la commune de Botterens mandate le SCC pour la facturation de ses impôts et le suivi du contentieux.

La présentation de ce budget de fonctionnement 2019 n'appelle ni autres remarques, ni questions. Le caissier annonce pour conclure un résultat équilibré étant donné que le budget de fonctionnement boucle sur un excédent de charges de Fr. 8'535.00.

Le Président remercie M. Creux et donne la parole à M. G. Buchmann, Président de la commission financière.

M. G. Buchmann communique le préavis favorable de la commission financière et invite l'Assemblée à adopter ce budget de fonctionnement 2019.

Le Président passe au vote et demande à celles et ceux qui approuvent ce budget de fonctionnement 2019 de se prononcer à mains levées :

Le budget de fonctionnement 2019 est adopté à l'unanimité par l'Assemblée communale.

Le Président passe au budget des investissements et redonne sans attendre la parole au caissier.

M. Creux présente les chiffres de ce budget des investissements 2019 et précise qu'il s'agit soit de reports, soit de soldes, soit de nouveaux investissements lesquels seront présentés ensuite par le Président :

4.2.1 Remplacement de l'éclairage administration et salle communale

Le Président informe l'Assemblée que cet investissement représente un total de Fr. 7'147.00 puis il donne la parole à la commission financière pour son préavis.

M. G. Buchmann communique le préavis favorable de la commission financière pour cet investissement.

Le Président demande à celles et ceux qui approuvent cet investissement de Fr. 7'147.00 pour le remplacement de l'éclairage de l'administration et de la salle communale ainsi que son mode de financement par des moyens propres de se prononcer à mains levées :

Cet investissement et son mode de financement sont adoptés à l'unanimité.

4.2.2 Remplacement de la conduite d'eau potable Les Baumes – La Fidjire

M. R. Ruffieux explique qu'il y a régulièrement des casses en raison des mouvements du terrain. Il s'agit la conduite principale d'alimentation et les interventions sont très délicates. Il devient urgent et nécessaire d'intervenir.

M. A. Künzler demande si la commune de Corbières participera financièrement. M. Ruffieux répond par la négative en expliquant qu'une entente entre nos deux communes a été conclue et qu'elle prévoit que chacune des communes est responsable de son propre réseau. Les frais sont répartis dans le cas où l'investissement touche la conduite intercommunale.

Le Président indique qu'il s'agit d'un investissement devisé à Fr. 63'730.00 et donne ensuite la parole à la commission financière.

M. G. Buchmann communique le préavis favorable de la commission financière pour cet investissement.

Le Président demande à celles et ceux qui approuvent cet investissement de Fr. 63'730.00 pour le remplacement de cette conduite ainsi que son mode de financement par des moyens propres de se prononcer à mains levées :

Cet investissement et son mode de financement sont adoptés par 51 voix et 1 abstention.

4.2.3 Aménagements extérieurs place de l'Eglise

M. O. Risse explique que ces travaux consistent à améliorer l'accès pour le corbillard et à faciliter le déplacement des conteneurs.

Le Président informe l'Assemblée que cet investissement représente un total de Fr. 5'762.00 et donne ensuite la parole à la commission financière pour son préavis.

M. G. Buchmann communique le préavis favorable de la commission financière pour cet investissement.

Le Président demande à celles et ceux qui approuvent cet investissement de Fr. 5'762.00 pour ces aménagements extérieurs autour de l'Eglise ainsi que son mode de financement par des moyens propres de se prononcer à mains levées :

Cet investissement et son mode de financement sont adoptés à l'unanimité.

4.2.4 Chalet de Blessoné – drainage à l'arrière du chalet

M. R. Ruffieux indique que cet investissement concerne le chalet qui se situe en dessus de l'Eglise. La façade côté amont s'affaisse et il devient urgent d'intervenir pour dégager le mur arrière et exécuter un drainage.

Le Président informe l'Assemblée que cet investissement représente un total de Fr. 19'685.00 puis il donne la parole à la commission financière pour son préavis.

M. G. Buchmann communique le préavis favorable de la commission financière pour cet investissement.

Le Président demande à celles et ceux qui approuvent cet investissement de Fr. 19'685.00 pour le chalet de Blessoné ainsi que son mode de financement par des moyens propres de se prononcer à mains levées :

Cet investissement et son mode de financement sont adoptés à l'unanimité.

4.2.5 Réfection route de l'Epenetta

Le Président explique que cet investissement va dans la continuité des investissements entrepris il y a deux ans pour la réfection totale des routes communales.

M. J.-M. Trouillet s'étonne du prix de l'intervention pour une distance de seulement 190 mètres.

Le Président répond qu'il s'agit des prix actuels pratiqués sur le marché.

M. A. Raboud attend toujours la venue sur place du Conseil communal et exige que le dévers soit fait contre le pré de M. Remy afin d'éviter les inondations.

Le Président lui répond que l'enrobé sera fraisé et le dévers corrigé.

M. A. Raboud demande ce qu'il adviendra de son muret. Il rappelle que celui-ci a été endommagé en raison de l'utilisation de la route par de gros camions.

Le Président indique que des sondages seront effectués durant les travaux et que si l'utilisation de la route est en cause, le muret sera bien entendu refait en respectant la loi sur les routes.

M. J. Barras rend attentif le Conseil communal lors de l'exécution des travaux car le tronçon refait vers l'ancienne grange Bulliard n'est pas terrible.

Le Président informe l'Assemblée que cet investissement représente un total de Fr. 91'396.00 et donne ensuite la parole à la commission financière pour son préavis.

M. G. Buchmann communique le préavis favorable de la commission financière pour cet investissement.

Le Président demande à celles et ceux qui approuvent cet investissement de Fr. 91'396.00 pour la réfection de cette route ainsi que son mode de financement par des moyens propres de se prononcer à mains levées :

Cet investissement et son mode de financement sont adoptés par 50 voix et 2 abstentions.

Le Président demande à celles et ceux qui approuvent l'ensemble de ces budgets de fonctionnement et d'investissements 2019 de se manifester par mains levées :

Les budgets de fonctionnement et d'investissements 2019 sont adoptés par 51 voix et 1 abstention.

Le Président remercie l'assemblée de sa confiance et poursuit avec le point suivant :

5. Nomination d'un organe de révision pour les exercices 2019/20/21

Le Président explique que tous les 6 ans un nouvel organe de révision doit être nommé. Plusieurs offres ont été réceptionnées. Le Conseil communal propose, en accord avec la commission financière, de nommer la fiduciaire Cuennet à Bulle.

Le Président demande à celles et ceux qui approuvent que ce mandat soit confié à la fiduciaire Cuennet pour un forfait annuel de 3'200.00 de se prononcer à mains levées :

L'Assemblée communale accepte à l'unanimité de confier la révision des exercices 2019/20/21 à la fiduciaire Cuennet.

6. Divers

Le Président informe l'assistance que durant le mois de février 2019 le guichet de l'administration communale sera fermé. En effet, la secrétaire communale devra subir une intervention médicale et sera dans l'impossibilité de se déplacer durant quelques semaines. Néanmoins, elle répondra aux téléphones et aux courriels. Le Président ajoute qu'il sera toujours disponible en cas de besoin.

M. O. Risse indique que des coupes de bois auront lieu dès janvier 2019 en dessus de Botterens et Villarbeney. Ces travaux seront menés par les ingénieurs forestiers dans le cadre du programme « Forêts protectrices ». M. O. Risse présente le programme d'intervention et ajoute qu'il n'y aura aucun coût pour la commune. La présentation complète sera mise en ligne sur le site internet de la commune et les documents peuvent également être obtenus auprès de l'administration.

Mme C. Vonlanthen s'inquiète de l'importance du défrichement. M. O. Risse indique que les lignes de câble seront au nombre de 3 et qu'elles permettront de garantir un repeuplement naturel.

Mme C. Vonlanthen explique être gênée durant la nuit par les lumières au bord de la route. Elle demande s'il ne serait pas envisageable de diminuer l'éclairage une partie de la nuit comme cela se fait dans d'autres communes.

Le Président répond qu'il faudrait équiper les luminaires de led pour installer ce système. Par ailleurs la question de la sécurité demeure.

Mme Y. Sciboz rappelle que les vols sont souvent commis au milieu de la nuit et craint que l'absence d'éclairage n'incite davantage les malfrats.

Le Président répond que le Conseil communal étudiera la question.

M. J.-C. Schick a constaté qu'un secteur du sentier du lac était très abîmé entre ici et Corbières. Il devient difficile d'y circuler et la pente est très raide. Il demande dans quelle mesure une main courante pourrait être installée.

Le Président répond qu'une tournée est faite régulièrement mais que l'association dispose d'un budget restreint pour l'entretien. Plusieurs ouvrages devront être

prochainement remplacés. Le Président prend note de la remarque de M. Schick et indique que les troncs en travers du chemin seront dégagés mais qu'il n'est pas question d'installer une main courante sur ce sentier pédestre.

M. J. Barras demande à quoi sert le matériel stocké sur le parking du sentier du lac.

Le Président répond qu'il s'agit de matériel récupéré en vue de la réfection de certains ouvrages notamment.

M. M. Raboud demande comment il est prévu de déplacer celui-ci.

Le Président répond qu'un camion grue et un tracteur de bûcherons seront utilisés.

Au nom du comité du RJGH2019, M. G. Buchmann tient à remercier la commune et ses citoyens pour leur accueil et leur soutien. Il reste 40 jours avant la fête et tout le monde y est convié ! M. G. Buchmann remercie d'ores et déjà toute la population pour son investissement.

M. S. Gillard remercie également l'ensemble de la commune pour son engagement et rappelle qu'il s'agit non seulement d'une fête pour la jeunesse mais avant tout d'une manifestation pour le village !

L'assemblée n'ayant pas d'autres remarques, le Président clôt l'assemblée à 21h25 en remerciant toutes les personnes qui œuvrent au bon fonctionnement de la commune et en souhaitant à tous de très bonnes fêtes de fin d'année.

La secrétaire



Gaëlle Murith



Le Syndic



Dominique Macheret